

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

**30 septembre 2014**

Le trente septembre deux mil quatorze à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 25 septembre 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

*Présents :*

**M BOULAIS Mme COQUELIN-DROUILLON M COIFFIER  
Mme BARRE M BIARD Mme COURTADE M DESBUQUOIS  
Mme HOULLEMARE Mme JOURDAN M NARCY Mme PANNIER**

*Absents excusés : Mme AUBIN avec pouvoir à Mme JOURDAN  
M HUE avec pouvoir à M PESQUET*

**M COIFFIER élu secrétaire de séance**

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les indemnités versées aux professeurs des écoles dans le cadre du Temps d'aménagement périscolaires.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Temps d'Aménagement Périscolaires (TAP), la commune a du recruter 3 personnes et collaborer avec Mesdames Henry-Forestier, Allix et Lamoureux-Mohring afin de proposer aux enfants, par petits groupes, des ateliers de bonnes qualités :

Madame Cordobes, professeur d'arts plastiques qui anime les TAP tous les Mardis et Jeudis à raison d'1h30 par séances soit 3h par semaine.

Madame Ovide, Educateur sportif anime les TAP tous les mardis et les jeudis à raison de 1h30 par séances soit 3h par semaine.

Monsieur Blanquart, Educateur sportif anime les TAP tous les jeudis durant 1h30.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat d'embauche d'un professeur artistique à temps non complet-3h- pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015, à signer un contrat d'embauche d'un éducateur sportif non titulaire à temps non complet-3h hebdomadaire- pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015. à signer un contrat d'embauche d'un éducateur sportif non titulaire à temps non complet-1h30 hebdomadaire- pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015 et de décider des indemnités versées aux professeurs des écoles dans le cadre des TAP : 21.86 € Brut par heure

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'embauche d'un professeur artistique à temps non complet -3h hebdomadaire- pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015.**

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'embauche d'un éducateur sportif non titulaire à temps non complet -3h hebdomadaire-pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015.**

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'embauche d'un éducateur sportif non titulaire à temps non complet -1h30 hebdomadaire-pour une durée de 10 mois du 2 octobre 2014 au 5 juillet 2015.**

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une indemnité aux professeurs des écoles, dans le cadre des Temps d'Aménagement Périscolaires : 21.86 € Brut par heure**

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre et d'ouverture des plis s'est réunie le 29 septembre 2014 concernant les travaux de mise en sécurité de l'entrée PMR (Personne à Mobilité Réduite) du Groupe scolaire.

Suite à cette réunion, la commission a décidé qu'il fallait prendre le temps de ré-étudier les propositions des entreprises afin d'affiner notre choix. Aussi, Monsieur Le Maire propose de reporter la délibération et les suivantes en rapport avec le sujet au prochain conseil municipal. Aucune décision ne peut être prise à l'heure actuelle.

Emmanuel Boulais ajoute qu'il va rencontrer Benoît Hue vendredi après-midi afin de revoir les dossiers pour classer les projets selon nos attentes.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter la délibération ainsi que les autorisations de demande de subventions au prochain conseil municipal.**

Monsieur le Maire explique que depuis quelques années, une convention a été passée entre la commune et Monsieur Philippe Grisel, pour intervenir en cas d'enneigement ou autre besoin afin de rendre la chaussée à la circulation. Pour ce faire, il utilise son véhicule agricole.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention pour la durée du mandat et de régler à Monsieur Grisel, sa prestation à hauteur de 55 € HT par heure auquel s'ajoute 10 % de Tva soit 60.50 € TTC/heure.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la durée du mandat, avec Monsieur Philippe Grisel, agriculteur et de régler la prestation à hauteur de 55 € HT par heure auquel s'ajoute une TVA à 10 % pour un montant total de 60.50 € TTC/heure.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CLE (Comité Local des Elus) propose d'entériner la nouvelle convention qui va régir les liens entre Europe Inter Echange (EIE) et le CLE.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention et donne lecture des dispositions des articles 2, 10 et 12.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera entérinée lors de l'Assemblée Générale d'E.I.E qui aura lieu le 7 février 2015 à Quévreville la Poterie.

Article 2 : Le CLE « demande aux communes le versement direct des subventions à E.I.E ainsi que le montant de leur adhésion au CLE, avant la fin juin de chaque année. »

« La validation et la conclusion d'un nouveau jumelage ou la dissolution d'un jumelage existant à la majorité des 3/4 des adhérents du CLE »

Article 10 : EIE fournira chaque année, après son Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) et avant fin février, à chaque commune et au CLE : « Le procès-verbal de toute assemblée Générale Extraordinaire modifiant ses statuts. Si ces modifications de statuts impactent de façon notoire la présente convention, le CLE sera invité, au préalable, à faire part de ses observations et à donner son accord »

Article 12 : EIE invite le Maire ou son représentant de la commune « d'accueil » lors des réunions de son conseil d'administration. « EIE invite le Président du CLE ou son représentant et la totalité des Maires du CLE, ainsi que les élus territoriaux (Conseiller Général, Député), lors de son assemblée générale Ordinaire ou Extraordinaire »

« EIE envoie le compte rendu de son Assemblée (Ordinaire ou Extraordinaire) au Président du CLE ainsi qu'aux Maires des communes du Plateau Est de Rouen ainsi qu'aux élus territoriaux »

Pour terminer, Monsieur le Maire indique que le montant de la cotisation versé jusqu'à présent, était calculé sur la base de 1€ par Habitant.

**\* Le conseil municipal, à la majorité des voix 13 pour et 1 abstention – E. BOULAIS - décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

**\* Le conseil municipal, à la majorité des voix 12 pour et 2 abstentions – E. BOULAIS, D.DESBUQUOIS - décide d'accepter cette proposition et s'engage :**

**- A verser une subvention à Europe Inter Echange (EIE) après étude du Comité Local des Elus (CLE)**

**- A verser une cotisation au CLE**

### **Questions diverses :**

Patrick Coiffier prend la parole pour remercier tous les bénévoles, les participants, la Famille Hardy et les associations, pour leurs implications durant la fête communale du 20 et 21 septembre 2014.

Patrick Coiffier indique que cette année, la fête a très bien fonctionné. En effet, beaucoup de visites ont eu lieu à la grange Dîmière de la Famille Hardy où une exposition de peinture était installée. Par ailleurs, les forains venus comme habituellement sont satisfaits.

Patrick Coiffier indique qu'une réunion aura lieu le vendredi 3 octobre 2014 à 20h45 avec la commission fêtes et cérémonies et les bénévoles pour faire un bilan de ces 2 jours de fêtes.

Une autre réunion se tiendra en novembre, avec les associations ayant participé à la fête communale, afin de réfléchir aux festivités 2015.

Agnès Coquelin-Drouillon informe le conseil municipal que le Temps d'Aménagement Périscolaire proposé aux enfants depuis la rentrée de septembre, est satisfaisant. Pour le moment, il s'agit d'une période de test pour que toutes les activités proposées, durant les 1h30 des mardis et jeudis, soient essayées par tous les enfants inscrits. La commune a des retours très satisfaisants des parents comme des enfants. Par ailleurs les trois personnes embauchées pour l'occasion sont très satisfaites également.

Agnès Coquelin-Drouillon indique que les enfants devront bientôt s'inscrire à l'atelier de leur choix et pratiqueront cette activité durant plusieurs semaines – entre chaque période de vacances –

Par ailleurs, une réunion d'information aura lieu le mardi 14 octobre 2014 à 20h45 à la salle de l'Europe, entre les parents d'élèves, la mairie et le personnel encadrant afin d'expliquer les attentes de chacun. En effet, certaines familles n'ont pas rendu les feuillets à destination de la mairie et dans lesquels il était demandé une attestation d'assurance et un certificat médical. Ces documents sont importants pour la mairie.

Enfin, Agnès Coquelin-Drouillon indique qu'à l'heure actuelle, l'organisation des TAP se fait en interne, c'est-à-dire que la mairie règle les différents problèmes qui se présentent au fur et à mesure des journées de TAP. Lorsque tout sera bien mis en place, la mairie prendra contact avec les différentes associations.

Emmanuel Boulais indique que dans la nuit de vendredi à samedi, un des paniers de baskets a été volé. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. La question est posée concernant l'assurance de la commune. Daniel Pesquet répond que le panneau de basket était assuré mais que la franchise est de 200 € et le panier de 275 € TTC. Par conséquent, le rachat du panier de basket sera à la charge de la commune.

Emmanuel Boulais indique qu'un ressort a été acheté pour réparer le portillon de la garderie.

Daniel Pesquet donne lecture d'un courrier de l'Education Nationale reçu en mairie concernant une réunion des personnels enseignants dans le cadre du « projet de programme pour l'école maternelle et le projet de socle commun des connaissances, des compétences et de culture ».

Aussi, le vendredi 10 octobre 2014 après midi, les élèves du groupe scolaire n'auront pas classe.

Daniel Pesquet indique que la mairie mettra en place le service minimum d'accueil. Un mot sera mis, par Madame Lamoureux-Mohring, directrice du groupe scolaire, dans les cahiers des élèves.

Sophie Barre demande s'il y aura d'autres réunions. Agnès Coquelin-Drouillon répond que pour le moment aucune date n'a été donnée. Toutefois, Madame Agnès Coquelin-Drouillon pense que dans tous les cas, il est probable que les élèves soient obligés de travailler le mercredi matin pour rattraper ces demi-journées.

Daniel Pesquet indique que le 13 octobre 2014 aura lieu le PPMS à l'école. Il s'agit de mettre en situation les élèves lors d'une catastrophe.

La séance est levée à 19h25